



PROJET DU PARC EOLIEN DE LA VOIE DES PRÊTRES 2

Dossier de Demande d'Autorisation Unique



Parc Eolien de la Voie des Prêtres SAS
8 rue Auber
75009 Paris

Version Avril 2018

La société du Parc Eolien de la Voie des Prêtres SAS, filiale du Groupe EUROWATT, envisage de construire un parc éolien sur les communes de Fontaine-les-Croisilles et de Croisilles, composé de 12 éoliennes et 4 postes de livraison (PDL).

Les installations relèvent de la Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), rubrique 2980.

Le projet fait l'objet du présent dossier de demande d'Autorisation Unique déposé en Préfecture.

Parties constitutives du dossier :

- Lettre du pétitionnaire
- Sous-Dossier n°1 – Formulaire CERFA
- Sous-Dossier n°2 – Sommaire inversé
- Sous-Dossier n°3 – Description de la demande
- Sous-Dossier n°4 – Étude d'impact et son Résumé non Technique
- Sous-Dossier n°5 – Étude de dangers et son Résumé non Technique
- Sous-Dossier n°6 – Documents spécifiques demandés au titre du Code de l'Urbanisme
- Sous-Dossier n°7 – Documents spécifiques demandés au titre du Code de l'Environnement
 - Pièce N°1 : Carte à l'échelle 1/25 000 (R.512-6 1°) du Code de l'Environnement
 - Pièce N°2 : Plan à l'échelle 1/2 500 au minimum des abords de l'installation ((R.512-6 2°) du Code de l'Environnement)
 - Pièce N°3 : Plan d'ensemble à l'échelle 1/600 réduite à la requête du demandeur ((R.512-6 3°) du Code de l'Environnement)
 - Pièce N°4 : Étude faune flore comprenant étude d'incidences Natura 2000
 - Pièce N°5 : Étude paysagère
 - Pièce N°6 : Étude bruit
 - Pièce N°7 : Demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L 311-1 du Code de l'énergie
- Sous-Dossier n°8 – Accords et avis consultatifs
 - Liste des radars
 - Pièces nécessaires à la consultation des services de l'Aviation Civile
 - Pièces nécessaires à la consultation des services du Ministère de la Défense
- Sous-Dossier n°9 – Mémoire en réponse aux demandes de compléments

Pour le confort de lecture et de consultation du dossier papier, le Sous-Dossier n°7 et les 2 Résumés non Techniques sont présentés sous la forme de documents distincts.

Monsieur le Préfet
Préfecture du Pas-de-Calais
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9

Paris, le 10 avril 2018

Objet : Demande d'autorisation unique relative au projet du parc éolien de la Voie des Prêtres 2.

Monsieur,

Le 19 décembre 2016, la société du Parc Eolien de la Voie des Prêtres SAS a déposé auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais un dossier de demande d'autorisation unique pour le projet éolien de la Voie des Prêtres 2 comprenant 16 éoliennes et 5 postes de livraison, dont l'implantation était envisagée sur le territoire des communes de Fontaine-les-Croisilles, de Chérisy et de Croisilles, situées dans le département du Pas-de-Calais (62).

Après examen, les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France ont jugé que ledit dossier « *comporte l'ensemble des pièces requises par le décret du 2 mai 2014* » mais que « *le dossier n'est pas régulier sur le fond* ».

Conformément aux demandes des services de l'Etat, la société du Parc Éolien de la Voie des Prêtres SAS a, en cours d'instruction, apporté des modifications au projet éolien de la Voie des Prêtres 2.

Afin de prendre en compte lesdites modifications et faciliter la lecture par le public du dossier soumis à enquête publique, les études spécifiques et les différentes pièces du dossier de demande d'autorisation unique ont été mises à jour.

Ainsi, la lettre du pétitionnaire transcrite ci-dessous annule et remplace celle en date du 2 décembre 2016.

Lettre du pétitionnaire en vue de l'obtention d'une demande d'autorisation unique

Je soussigné, Monsieur Dominique DARNE, agissant en qualité de Président de la société du Parc Eolien de la Voie des Prêtres SAS, dont le siège social est situé 8 rue Auber, 75009 PARIS, ai l'honneur de solliciter la délivrance d'une autorisation unique pour la construction et l'exploitation du parc éolien de la Voie des Prêtres 2 sur le territoire des communes de Fontaine-les-Croisilles et de Croisilles, situées dans le département du Pas-de-Calais (62).

Le parc éolien de la Voie des Prêtres 2 comprend 12 éoliennes, d'une hauteur hors-tout maximale de 150 mètres et d'une puissance unitaire comprise entre 2 et 3,37 MW, ainsi que 4 postes de livraison.

Il aura une puissance totale comprise entre 30 et 40,44 MW.

Le parc éolien de la Voie des Prêtres 2 sera réalisé et exploité conformément à la réglementation en vigueur, en particulier suivant les dispositions de l'Arrêté ministériel du 26 août 2011, modifié, relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein installations soumises à autorisation au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, l'activité projetée relevant de la rubrique 2980 (autorisation) de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

La présente demande d'autorisation unique porte sur les parcelles cadastrales d'implantation des éoliennes identifiées dans le tableau suivant :


Installations	Références cadastrales	Commune	Commentaires
E2 et poste de livraison	Section ZA n°71	CHERISY	Abandon en cours d'instruction de la demande d'autorisation unique.
E6	Section ZD n°76	FONTAINE LES CROISILLES	Aucune modification de l'implantation. Mise à jour des différentes études et pièces du dossier de demande d'Autorisation Unique prenant en considération les modifications apportées au projet.
E7 et poste de livraison	Section ZE n°2	FONTAINE LES CROISILLES	Déplacement de moins de 175 m de la machine sur la même parcelle. Mise à jour des différentes études et pièces du dossier de demande d'Autorisation Unique prenant en considération les modifications apportées au projet.
E8	Section ZE n°4	FONTAINE LES CROISILLES	Aucune modification de l'implantation. Mise à jour des différentes études et pièces du dossier de demande d'Autorisation Unique prenant en considération les modifications apportées au projet.

Installations	Références cadastrales	Commune	Commentaires
E9	Section ZE n°5	FONTAINE LES CROISILLES	Abandon en cours d'instruction de la demande d'autorisation unique.
E10	Section ZE n°19	FONTAINE LES CROISILLES	Aucune modification de l'implantation. Mise à jour des différentes études et pièces du dossier de demande d'Autorisation Unique prenant en considération les modifications apportées au projet.
E11	Section ZH n°24	FONTAINE LES CROISILLES	Déplacement de moins de 39 m de la machine sur la même parcelle. Mise à jour des différentes études et pièces du dossier de demande d'Autorisation Unique prenant en considération les modifications apportées au projet.
E12 et poste de livraison	Section ZH n°29	FONTAINE LES CROISILLES	Aucune modification de l'implantation. Mise à jour des différentes études et pièces du dossier de demande d'Autorisation Unique prenant en considération les modifications apportées au projet.
E13 et poste de livraison	Section ZX n°43	CROISILLES	Aucune modification de l'implantation. Mise à jour des différentes études et pièces du dossier de demande d'Autorisation Unique prenant en considération les modifications apportées au projet.
E15	Section ZH n°21	FONTAINE LES CROISILLES	Aucune modification de l'implantation. Mise à jour des différentes études et pièces du dossier de demande d'Autorisation Unique prenant en considération les modifications apportées au projet.
E16	Section ZX n°10	CROISILLES	Aucune modification de l'implantation. Mise à jour des différentes études et pièces du dossier de demande d'Autorisation Unique prenant en considération les modifications apportées au projet.
E22	Section ZI n°2	FONTAINE LES CROISILLES	Déplacement de moins de 55 m de la machine sur la même parcelle. Mise à jour des différentes études et pièces du dossier de demande d'Autorisation Unique prenant en considération les modifications apportées au projet.
E23 et poste de livraison	Section ZC n°42	FONTAINE LES CROISILLES	Aucune modification de l'implantation. Mise à jour des différentes études et pièces du dossier de demande d'Autorisation Unique prenant en considération les modifications apportées au projet.
E24	Section ZC n°9	FONTAINE LES CROISILLES	Aucune modification de l'implantation. Mise à jour des différentes études et pièces du dossier de demande d'Autorisation Unique prenant en considération les modifications apportées au projet.
E25	Section ZE n°1	CHERISY	Abandon en cours d'instruction de la demande d'autorisation unique.
E26	Section ZA n°74	CHERISY	Abandon en cours d'instruction de la demande d'autorisation unique.

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-6 du Code de l'environnement, dans leur rédaction en vigueur le 19 décembre 2016, date du dépôt du dossier de demande d'autorisation unique initial, et en raison de la taille de l'installation, nous sollicitons une dérogation pour joindre un plan d'ensemble à une échelle plus facile à consulter qu'un plan au 1/200ème, soit à l'échelle 1/600ème.

Vous trouverez ci-après le dossier d'autorisation unique établi en application des dispositions réglementaires relatives à la protection de la nature et aux ICPE.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.



Dominique DARNE
Président

parc éolien de la Voie des Prêtres

8 rue Auber _ 75009 _ Paris _ France _ phone +33 (0)1 42 61 84 53 _ fax +33 (0)1 42 61 24 59
SASU au capital de € 5.000 _ RCS Paris 535 079 776 _ TVA FR17 535 079 776

parc éolien de la Voie des Prêtres

8 rue Auber _ 75009 _ Paris _ France _ phone +33 (0)1 42 61 84 53 _ fax +33 (0)1 42 61 24 59
SASU au capital de € 5.000 _ RCS Paris 535 079 776 _ TVA FR17 535 079 776